

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

**17 – CONVENTION DE PRET D'UNE EXPOSITION
PHOTOGRAPHIQUE - CELTOMANIA**

N° 2015-09-17

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

Dans le cadre du festival Celtomania, la bibliothèque de Treillières accueillera une exposition photographique intitulée « Le postier breton, un bijou de cheval » du 3 au 31 octobre 2015.

L'auteur des clichés est un photographe amateur qui prête à titre gracieux ses œuvres. En contrepartie, la mairie remboursera ses frais kilométriques entre son domicile (Finistère) et la commune sur la base d'une convention qui précise les modalités de prêt et d'organisation de l'exposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER** la convention de prêt d'une exposition ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150928-2015-09-28-DE17-
DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Publié le 30/09/15